



Compte-rendu du Conseil Municipal
Séance du 06 Décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 06 décembre 2021, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CLAIRET Dany, Maire.

Convocation en date du 30 novembre 2021

Date d'affichage : 13 décembre 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, CLAIRET Dany, LANNES Daniel, DROUVIN Françoise, LHERBIER Ludovic, BOIZUMAULT Frédéric, BADIN Séverine, FLAHAUT Tony, DUQUESNOY Daniel, COQUERY Bastien, COPIN Jean-Jacques, GODAR Anne-Sophie, GRIVILLERS Philippe, LAMARRE Chantal, KALINOWSKI Stanislas

Étaient absents : Monsieur FREVILLE Matthieu a donné procuration à Monsieur LANNES Daniel

Monsieur GRIVILLERS Philippe est élu secrétaire de séance.

Avis sur la demande de dérogation de la société SCORI SA au titre de la directive IED 2010/75/UE relative aux émissions industrielles de son site situé sur le territoire de la commune d'HERSIN-COUPIGNY

DL2021_12_06_01

Monsieur le Préfet a, par arrêté, ouvert une consultation publique qui a eu lieu, du 12 octobre 2021 au 26 novembre 2021 inclus sur la demande de dérogation à la directive IED 2010/75/UE relative aux émissions industrielles présentée par la Société SCORI SA dans le cadre de l'exploitation de ses installations de TRI d'HERSIN-COUPIGNY.

Monsieur le Préfet demande à la commune de Fresnicourt le dolmen de donner son avis sur cette demande de dérogation de la société SCORI SA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés
Le Conseil Municipal,

-EMET un avis défavorable pour les raisons suivants :

*Souhaite consulter les résultats de l'étude d'impact sanitaire,

*Déplore le manque de clarté des documents du dossier de demande de dérogation,

*Aucune certitude que l'équipement du centre de Prétraitement SCORI SA d'Hersin-Coupigny sera mise aux normes dans les quatre prochaines années,

*Ce projet génère auprès des habitants de vives inquiétudes et présente de multiples risques de pollution.

DL2021_12_06_02

Ce point est reporté à la prochaine réunion de conseil municipal

Demande d'aide sociale

DL2021_12_06_03

Monsieur le Maire relate à l'assemblée communale la situation dans laquelle se trouve actuellement un habitant de la commune.

Vu l'avis du Comité Consultatif Communal d'Action Sociale lors de sa séance du 24 novembre 2021,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
Pour : 13 Contre : 2

- DECIDE de remboursement la cantine du mois de novembre et décembre 2021 pour leur fils.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale :

- qu'en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales un avenant pour les travaux de requalification de la Rue Jean Moulin a été signé pour la diminution de la part de VERRIER TP en faveur de GLTP.

-Qu'une motion a adoptée lors du bureau communautaire du 30 novembre 2021 de la Communauté D'Agglomération de Béthune Bruay Artois-Lys Romane contre le projet d'une installation de stockage de déchets dangereux à Hersin-Coupigny. Celle-ci sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

-Que Madame VIGREUX organise une classe de mer du 11 mai 2022 au 13 mai 2022 au centre « Le montant des coupes » au Portel.

-Il rappelle aussi à l'assemblée communale l'organisation du retrait des colis de Noël pour le samedi 18 décembre 2021.

Pour extrait conforme
Le Maire,

Dany

